

Commune de LONGCHAUMOIS



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2018/2021

Mairie de Longchaumois
3 rue de l'église
39400 LONGCHAUMOIS
Tel : 03 84 60 61 90
Mail : mairie.longchaumois@wanadoo.fr

Coordinatrice : KLEIN Cécile
Tel : 03 84 60 64 39
Mail : lagrotteenchantee@longchaumois.eu

Sommaire

I. Contexte et éléments de diagnostic	3
I.1. Une politique éducative volontaire	3
I.2. Constat et besoins.....	3
I.3.Territoire et public concernés / Etat des lieux	4
A. Horaires concernés	4
B. Transports collectifs	4
C. Les locaux	4
D. Les moyens humains	5
E. Les activités existantes.....	5
F. Les projets mis en place sur le territoire	7
II. La mise en œuvre du PEdT	7
II.1. Mise en place d'un partenariat local.....	7
II.2. Mise en place d'un comité de pilotage	8
A. Sa composition	8
B. Ses missions	8
C. Son organisation	8
III. Le PEdT sur la commune de Longchaumois	8
III.1. Le champ d'application du projet	9
A. Schéma d'organisation hebdomadaire	9
B. Activités périscolaires et extrascolaires possibles à l'issue du temps scolaire obligatoire	9
C. Durée du projet et dérogation	11
III.2 Les objectifs du PEdT.....	11
A. Garantir la continuité éducative sur le Territoire	11
B. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.....	11
C. Développer l'éducation à la citoyenneté	13
IV. Evaluation du PEdT	13
IV.1 Pour tous les acteurs.....	13
IV.2 Pour les acteurs du temps scolaire	13
IV.3 Pour les acteurs du temps périscolaire	13
IV.4 Pour les parents	14
IV.5 Pour le comité de pilotage	14
IV.6 Pour les acteurs de loisirs extra-scolaires	14
V. Annexes	14

I Contexte et éléments de diagnostic

I.1 Une politique éducative volontaire

La Municipalité a une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais souhaite aussi formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs sociaux-culturels et sportifs du territoire afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et de leurs parents et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Ce projet forme le socle sur lequel la commune veut aujourd'hui s'appuyer avec la volonté de mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il est au service d'une mise en cohérence des dispositifs et actions éducatives existants.

La Commune de Longchaumois souhaite participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, parents, animateurs de l'Accueil de Loisirs, intervenants associatifs ou professionnels, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial partenarial.

I.2 Constat et besoins

Ces besoins ont été exprimés par les différentes parties lors des réunions ou sondages menés ces dernières années. Ceux-ci expliquent le choix du retour à la semaine de 4 jours.

Nous habitons une zone frontalière avec beaucoup de parents qui partent tôt au travail et d'enfants qui sont confiés à l'accueil de loisirs de bonne heure ; c'est la raison pour laquelle, dans de nombreux cas, les familles s'étaient organisées pour libérer le mercredi, ce qui permettait aux enfants de se reposer et à chacun de profiter d'une journée privilégiée.

Les besoins de gardes sont difficiles à définir : il y a trop d'irrégularités et de changements d'une année sur l'autre.

D'après un sondage réalisé auprès des familles en début d'année scolaire, le besoin de garde principal se situe entre 11h30 et 13h30.

Les deux heures de la pause méridienne sont nécessaires aux familles pour le temps des trajets, du repas et de la préparation des enfants avant le retour à l'école. On constate les mêmes observations pour les enfants de l'accueil de loisirs.

La semaine de 5 jours a engendré une fatigue supplémentaire pour un bon nombre d'enfants, ainsi qu'un coût de garde plus élevé pour les familles puisque, lorsque l'école se terminait à 16h30, les plus grands pouvaient regagner leur domicile, les parents les rejoignant vers 17h30.

Le temps de sieste pour les petits, qui a dû être réduit, est également un problème. Bien que nous ayons avancé l'heure d'arrivée de certains, cela semble insuffisant pour beaucoup de parents.

Les enfants ont besoin de diverses activités et temps calmes, répartis dans la journée en fonction de leur propre rythme biologique.

La réforme a également eu un impact sur la vie associative avec des activités qui se font dans l'urgence en fin de journée ou sur le temps de midi alors qu'auparavant elles étaient réparties sur la journée du mercredi (musique notamment).

La médiathèque, ouverte le mercredi, a également connu une importante baisse de fréquentation.

Enfin la mise en place des TAP avec un coût conséquent pour la commune n'a pas été considérée comme une plus-value car les ateliers proposés à l'origine par l'accueil de loisirs sur le temps de garde étaient déjà d'excellente qualité.

I.3 Territoire et public concernés / Etat des lieux

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Longchaumois située à 900 mètre d'altitude.

C'est une zone rurale et frontalière.

La commune compte environs 1 200 habitants.

- Une seule école publique où 132 enfants sont inscrits dont 49 enfants en maternelle et 83 en élémentaire pour l'année 2018-2019
- 28 enfants de moins de 6 ans et 50 enfants de plus de 6 ans peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs
- La fréquentation des enfants à l'accueil de loisirs varie en fonction des moments de la journée et des jours de la semaine.

A. Horaires concernés

Horaires scolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Horaires périscolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 6h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 et les mercredis de 6h30 à 18h30

Horaires extrascolaires : du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30

B. Transports collectifs

Horaires des bus : 8h30, 11h30, 13h30, 16h30 à l'école

Nombre de bus et de circuits / jour : 2 bus

Durée du trajet scolaire la plus longue : 25 minutes

Les fiches horaires des bus sont jointes en annexe 1.

C. Locaux

La commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre de la commune et doté de liaisons piétonnes. Cet espace est composé de :

- L'école primaire (maternelle et élémentaire)
- L'accueil de loisirs et ses salles annexes
- La salle « Ados »
- L'Espace Loisirs (avec diverses salles : salle conviviale avec scène, salles de tennis de table, de musique, de tennis ...)
- La salle Lacuzon (dojo, salle d'escalade)
- Les terrains de sport (basket, football, tennis, bike park, skate parc, pétanque)
- La médiathèque
- La Maison de la Flore et son parc
- Les forêts et champs alentours

Un point d'eau et des sanitaires sont à proximités des terrains de sport ou dans les différents locaux qui sont chauffés.

Toutes les salles sont équipées en fonction de leurs utilités.

Un planning est défini tous les ans par la commune pour l'utilisation des salles. Les règlements intérieurs y sont affichés ou des conventions sont établies.

Au vu du nombre de locaux disponibles, il n'y a pas de mutualisation des salles de classes et des salles de l'accueil de loisirs.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations, favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation.

D. Les moyens humains

- Les enseignants et le personnel agissant en qualité d'ATSEM
- Les animateurs
- Les parents
- Les retraités
- Les membres d'associations
- Les intervenants sportifs et culturels
- Intervenants extérieurs (médiathèque, vitraux, poterie et musique)
- Bénévoles (Maison de la Flore, associations sportives, retraité, enseignant volontaire)

E. Les activités existantes

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Longchaumois s'exprime par différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Notre territoire offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction de leurs tranches d'âges.

Sous la gouvernance du PEdT 2014-2018, les interventions sur le temps scolaire et l'accueil de loisirs se déroulaient de la façon suivante.

a. Les interventions sur le temps scolaire

Avec le soutien de la commune de Longchaumois, de la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade et des associations présentes sur le territoire, les élèves fréquentant l'école de Longchaumois ont accès à des activités culturelles et sportives variées dans le cadre des projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante :

- Cycles sportifs : ski, tennis de table, football ...
- Accompagnement culturel : accueil par la médiathèque, sorties scolaires, orchestre à l'école ...
- Activité pédagogique complémentaire les lundis et jeudis de 15h45 à 16h30 : soutien délivré par les enseignants pour les enfants qui en ont besoin

b. L'accueil de loisirs

Le temps périscolaire

L'ALSH est depuis 1999 une structure municipale. L'accueil se décline en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, le soir après la classe, et sur le temps de la pause méridienne. Les familles peuvent inscrire leurs enfants pour ces trois temps, directement auprès de la structure. Les inscriptions aux temps périscolaires se font au mois ou à l'année, les familles choisissent le ou les jours qui leurs conviennent, mais les inscriptions peuvent également être ponctuelles si la place et l'encadrement le permettent.

Le nombre d'enfants accueillis est très variable en fonction des jours de la semaine et de la période de l'année. Il est donc difficile de faire un constat sur les effectifs.

- **l'accueil du matin entre 6h30 et 8h30 :**

Environ 10% des enfants scolarisés (autant de maternelles que d'élémentaires) bénéficient de ce service. L'enfant est accueilli à l'accueil de loisirs entre 06h30 et 08h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 08h20 par les animateurs. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner dans la structure (apporté par les parents).

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- **la pause méridienne entre 11h30 et 13h30**

Environ 55 % des enfants scolarisés bénéficient de ce service (1/3 de maternelles pour 2/3 d'élémentaires). En accord avec les enseignants de l'école, les animateurs de l'accueil de loisirs récupèrent les enfants directement dans les classes pour les plus petits, à la sortie pour les plus grands. On comptabilise désormais jusqu'à 78 enfants déjeunant le midi à l'accueil de loisirs, répartis en trois salles (une grande et deux petites). Les enfants de plus de six ans mangent en deux services sous forme de roulement. Ils alternent donc jeux libres, animations, repas, temps calme, en fonction de leurs envies et de leurs besoins. Ceci leur permet de manger en petits groupes.

Une organisation toute particulière a été mise en place pour les moins de 6 ans. Les plus petits ou ceux qui en ont besoin, jouent cinq minutes librement, puis vont manger avec leur animateur référent dans leur salle. Ensuite, l'ATSEM accueille les enfants de la pause méridienne à l'école dès 13h00 pour la sieste ou un temps de repos. L'animateur reste sur place jusqu'à ce que les enfants qui viennent de chez eux soient également couchés puis il accompagne les plus grands qui s'y reposaient dans leur classe à 13h45.

Les plus grands qui ne font plus la sieste ou qui ont moins besoin de sommeil, jouent pendant 30 minutes avant d'aller manger avec leur animateur référent dans leur salle et à leur rythme puis font un temps calme avant de retourner dans leur classe ou en salle de sieste.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées : activités sportives, activités de bricolage, jeux de société, jeux collectifs ... l'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant. Des temps de détente ou de relaxation sont également prévus après le repas.

- **l'accueil du soir entre 15h45 et 18h45**

Les enfants étaient accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi dès la sortie de l'école avec un départ échelonné.

Deux possibilités d'activité le libre choix ou les TAP.

Le libre choix permet à l'enfant d'exprimer ses envies et de faire une activité en fonction de comment il se sent.

Les TAP avaient lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h45 en période scolaire par cycle entre chaque vacances. Ils n'étaient pas obligatoires. Un livret définissant tous les TAP Thématiques accessibles aux enfants par tranche d'âge était établi pour l'année scolaire.

Ils étaient organisés par l'accueil de loisirs.

L'encadrement était fait par les animateurs de la structure avec l'appui d'intervenants extérieurs pour certaines séances : poterie, vitrail, ping-pong, ski nordique, faune et flore, chant, culture.

Le coût pour les familles d'un TAP équivaut à 1 heure de garde à l'accueil de loisirs. Il était calculé selon les revenus du foyer, le nombre d'enfants à charge et la commune de résidence.

A compter de 16h45, les enfants pouvaient bénéficier d'un goûter. Puis ils avaient la possibilité de faire leurs devoirs ou jouer librement.

- **l'accueil du mercredi**

Le matin, le fonctionnement est le même que le reste de la semaine. Une dizaine d'enfants sont présents, le midi une vingtaine d'enfants est accueillie pour manger. Ils sont répartis en deux salles différentes. L'après-midi, les enfants peuvent être pris en charge jusqu'à 18h30 et le fonctionnement est le même qu'en extra-scolaire. Il peut y avoir entre 5 et 15 enfants c'est très variable.

- **L'accueil des petites vacances et vacances d'été**

Pendant les vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par l'ALSH. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Des sorties à la journée peuvent également être proposées sur chaque période.

Pendant l'été, l'accueil de loisirs est ouvert pendant quatre semaines. Des activités ludiques sont organisées par les animateurs. Des séjours accessoires sont également prévus. Ils permettent aux enfants, sur une durée de deux à quatre jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

L'été est aussi le moment des adaptations pour les enfants qui vont être scolarisés en septembre.

Une attention toute particulière est donnée aux enfants comme aux parents.

L'accueil de loisirs est fermé quatre semaines l'été (mi-juillet à mi-août) et 1 semaine à Noël.

c. Le tissu associatif et culturel

La commune de Longchaumois bénéficie d'une forte diversité associative, culturelle et institutionnelle, qui permet aux jeunes, aux moins jeunes et au lien intergénérationnel de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales, culturelles et spirituelles. Cette dynamique sur le territoire de la commune est notamment représentée par :

- Une antenne de l'école de musique de la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade, un orchestre jeunes, une harmonie municipale, une chorale
- Une médiathèque intercommunale
- Des associations sportives : aikido, escalade, football, ski alpin, ski nordique, tennis, tennis de table, volleyball, VTT.

F. Les projets mis en place sur le territoire

Projet d'école avec comme axes principaux : le civisme, s'exprimer pour mieux communiquer et assurer un parcours de réussite à chaque élève (annexe 2 joint ultérieurement)

Projet pédagogique de l'accueil de loisirs (annexe 3 joint ultérieurement)

II La mise en œuvre du PEdT

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEdT.

II.1 Mise en place d'un partenariat local

Le projet éducatif territorial de la commune de Longchaumois repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- Les services de l'Education Nationale et surtout les écoles, partenaire central du PEdT
- Les institutions telles que la CAF, la DDCSPP
- Le champ associatif
- Les représentants des parents d'élèves
- Les services communaux et intercommunaux
- Les élus.

II.2 Mise en place d'un comité de pilotage

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat, est installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEdT.

A. Sa composition

Le comité de pilotage et de coopération éducative est présidé par le Maire. Il est composé comme suit :

- Le maire, porteur du projet,
- La directrice de l'ALSH, coordinatrice du projet,
- La directrice de l'école,
- Des élus,
- Un représentant des associations,
- Des représentants des parents d'élèves,
- Un représentant de la Communauté de Communes,
- Un représentant de la DDCSPP,
- Un représentant de l'Education Nationale (IEN).

B. Ses missions

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier, au besoin par avenant, le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

C. Son organisation

Le Comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum une fois par an.

III Le PEdT sur la commune de Longchaumois

L'objectif de ce PEdT vise à mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur les temps périscolaires et extrascolaires, dans le cadre de la nouvelle organisation scolaire actée par les services de l'Education Nationale.

III.1 Le champ d'application du projet

A. Schéma d'organisation hebdomadaire

Suite au passage à la semaine de 4 jours, l'organisation hebdomadaire de l'enfant à quelque peu changée.

Une grille horaire sur le rythme de l'enfant en semaine scolaire est jointe en annexe 4.

B. Activités périscolaires et extrascolaires possibles à l'issue du temps scolaire obligatoire

a. Les aides personnalisées complémentaires (APC)

Les aides personnalisées complémentaires seront dispensées par les enseignants les lundis et jeudis de 16h30 à 17h15. Elles seront réparties dans l'année en groupes restreints afin de répondre plus efficacement à la difficulté scolaire.

Les parents seront informés par l'école sur quelle période leur enfant y est convié.

Une liste des enfants participants aux APC sera remise au personnel de l'accueil de loisirs avant le début de chaque période.

Les enfants ayant un besoin de garde après cette heure seront conduits à l'accueil de loisirs en TAP Libre choix par une ATSEM.

b. L'accueil de loisirs

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs le matin ainsi que pour la pause méridienne et les vacances est décrit dans la partie I.3.E.b.

Les changements dus au passage à la semaine de 4 jours se font essentiellement sur le temps du soir et les mercredis avec la mise en place du Plan mercredi.

Le soir :

L'accueil de loisirs est ouvert de 16h30 à 18h30 avec la possibilité de départs échelonnés

A 16h20, les animatrices vont chercher les enfants de maternelle dans leur classe puis se rendent à l'accueil de loisirs.

A 16h30, les enfants de l'élémentaire retrouvent les animatrices dans la cour du bas.

Ceux qui restent pour l'aide personnalisée à l'école seront accompagnés à l'accueil de loisirs vers 17h15.

De 16h30 à 17h00, les enfants prennent leur goûter.

De 17h00 à 18h30, les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant. Différentes activités sont proposées sur ce créneau.

- Les lundis : Atelier pédagogique des 3-10 ans (16h30 - 18h00), libre choix ou devoirs (sur demande)
- Les mardis : Atelier pédagogique des 6-10 ans (16h30 - 18h15), libre choix ou mini-atelier (16h30-17h30)
- Les jeudis : Atelier pédagogique des 3-5 ans (16h30- 18h00), libre choix ou devoirs (sur demande)
- Les vendredis : Libre choix ou mini-atelier (16h30-17h30)

Libre choix : L'enfant est acteur de ce moment. Il peut rester en groupe ou s'isoler. Il choisit de jouer à ce qu'il veut, de prendre un livre, de rêvasser, de demander à l'animateur de l'aider à concrétiser ses envies du moment dans la mesure du possible.

Devoirs : Sur demande des parents, l'enfant peut avancer ses devoirs. Ils sont répartis par petits groupes ou ils peuvent demander à s'isoler. L'animateur les aide au besoin.

Mini-ateliers : Sur maximum 3 séances d'une heure, les enfants ont la possibilité de participer (sur inscription) à différentes activités qui sont proposées tout au long de l'année. Une fois inscrit, ils doivent s'engager à participer à chaque séance programmée et d'y rester jusqu'à 17h30. Séances à la médiathèque, cuisine, visites à la Maison de la Flore, sport, scrapbooking, danse, motricité...

Ateliers pédagogiques : nous proposons des activités qui nécessitent plusieurs séances (de 7 à 14 séances). Ils donneront lieu à une exposition ou un spectacle. Les ateliers sont repartis en 3 cycles. Les enfants peuvent choisir un atelier dans l'année et émettre des souhaits pour les suivants. Les inscriptions se feront lors du renouvellement des dossiers enfants. Elles seront prises en compte par ordre des demandes en fonction des places disponibles.

Les différents ateliers présentés à la rentrée 2018 sont en annexe 5.

Les mercredis

Nous souhaitons nous engager dans la démarche du Plan mercredi proposé par l'Etat.

L'accueil du mercredi représente une des principales occasions de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles et sportives.

Les enfants de 3 à 11 ans peuvent profiter d'activités extrêmement diversifiées, organisées par période sur des thèmes particuliers. Les enfants peuvent fréquenter l'accueil de loisirs par demi-journée, avec ou sans le repas, ou à la journée. Les inscriptions peuvent être à la période ou à la journée.

Un programme sera établi avec un thème différent entre chaque vacances comme sport avec un tournoi en fin de session, cuisine avec une journée dégustation pour tous, environnement avec une journée à la Maison de la Flore ou balade conté en famille, expression avec spectacle, activités manuelles avec exposition....

Le programme sera distribué à l'école et consultable sur le panneau d'affichage, sur la page facebook : Lagrotteenchantee Longchaumoises ou sur le site internet de la commune : www.longchaumoises.eu

Les animations proposées sont sportives, manuelles, scientifiques, culinaires, culturelles, environnementales ou artistiques.

Les enfants sont acteurs de leurs mercredis. Tout au long de l'année, ils peuvent exprimer leurs envies sachant que l'équipe est à leur écoute pour les aider à mettre en place leurs idées.

Déroulement de la journée

Le matin, les enfants peuvent arriver **entre 6h30 et 9h30** avec possibilité de se recoucher et de déjeuner jusqu'à 9h00 (sur demande).

De 9h30 à 11h30, les enfants suivent les animations proposées ou sont en libre choix.

Le midi, l'enfant peut arriver ou repartir à **11h30**.

De 11h30 à 13h30, les enfants prennent leur repas puis ils ont la possibilité de faire la sieste (sur demande) ou d'être en temps calme (devoirs en autonomie sur demande).

Pour l'après-midi, l'enfant peut arriver ou repartir entre **13h30 et 14h30**.

De 15h00 à 16h30, les enfants suivent les animations proposées ou sont en libre choix puis prennent leur goûter (fourni par l'accueil de loisirs).

Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre **16h30 et 18h30**.

Les inscriptions peuvent se faire à l'année ou de façon ponctuelle.

Pour permettre à votre enfant de continuer son activité sportive ou culturelle à l'extérieur, nous tolérons son absence pendant la durée de la séance sous certaines conditions : si c'est une activité régulière où il est inscrit à l'année ou à la saison

c. Le tissu associatif et culturel

Longchaumoises bénéficie d'un large réseau associatif, dans lequel les enfants ont une place primordiale (voir liste précédente).

En fonction de l'activité, les enfants peuvent s'inscrire à l'année ou au trimestre.

Les séances sont réparties les soirs de la semaine ainsi que les mercredis et samedis.

Les ateliers ont pour but de ne pas concurrencer la pratique associative et varier au maximum les découvertes de l'enfant afin qu'il puisse découvrir une activité et s'y inscrire par la suite.

d. Autres cas

Une personne (parents, grands-parents, assistante maternelle ...) vient chercher l'enfant à 15h45 à la sortie de l'école

L'enfant peut également partir seul de l'école dès 6 ans.

C. Durée du projet et dérogation

Le PEdT est valable trois ans à compter de la rentrée scolaire 2018. Une dérogation concernant les effectifs animateurs/enfants est demandée : 1 animateur pour 14 enfants moins de 6 ans, et 1 animateur pour 18 enfants plus de 6 ans.

III.2 Les objectifs du PEdT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

A. Garantir la continuité éducative sur le Territoire

a. Valoriser la communication entre l'école et l'ALSH

➤ **Travail en partenariat.**

Evaluation : Fréquence et impact des rencontres du personnel de ces structures et satisfaction de la prise en compte des besoins de chacun.

Respect des délais dans l'échange des outils indispensables à la bonne coordination entre les deux structures.

b. Renforcer la communication avec les parents

➤ **Diffusion des informations**

Evaluation : Mesure de la bonne circulation de l'information entre les acteurs éducatifs et les parents.

➤ **Propositions de la restitution des ateliers ou des mercredis à thème.**

Evaluation : Participation des parents aux évènements relatifs aux ateliers et aux mercredis qui ponctuent l'année.

Reconduction de l'action

c. Favoriser les échanges avec les autres acteurs éducatifs du Territoire

➤ **Intégration des partenaires socio-culturels et sportifs à l'accueil de loisirs.**

Evaluation : Fréquence de la participation de ces acteurs.

Reconduction de l'action et augmentation du nombre de partenaires.

B. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

a. Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs

➤ **Accès aux APC en fonction des besoins de l'enfant.**

Evaluation : - Amélioration des résultats scolaires.

- Savoir être

➤ **Orchestre à l'école**

Evaluation : - Reconduction du projet
- Evolution du niveau des enfants

➤ **Accès à tous au Plan mercredi**

Evaluation : Augmentation de la fréquentation du nombre d'enfants le mercredi

➤ **Accès à tous aux différents ateliers (tarification en fonction du revenu du foyer).**

Evaluation : Fréquentation du nombre d'enfants aux ateliers par rapport à l'effectif total de l'école (voir + de 20%)

b. Conforter une offre éducative en respectant les rythmes de l'enfant

➤ **Durée, alternance et contenu des activités générales**

➤ **Mise en place effective des conditions permettant la sieste des plus petits dès la fin du service de restauration scolaire à 13h00, avec la présence d'un animateur et d'un ATSEM.**

Evaluation : Retour des enseignants sur la concentration de l'après-midi. Retour des animateurs et parents sur l'état de fatigue général des enfants.

c. Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

➤ **Mise en place du Plan mercredi à l'accueil de loisirs**

Evaluation : Augmentation de la fréquentation du nombre d'enfants le mercredi

Satisfaction des familles et des enfants.

➤ **Mise en place d'atelier pédagogique en périscolaire.**

Evaluation : Satisfaction des familles et des enfants.

Nombre d'enfants inscrits aux deux TAP.

➤ **Implication du milieu associatif.**

Evaluation : Augmentation de la fréquentation des activités extra-scolaires grâce à la découverte de ces activités à l'école et à l'accueil de loisirs.

d. Organiser les transitions entre les différents temps d'activité des enfants

➤ **Temps d'attente des enfants réduits entre l'école et l'accueil de loisirs.**

Evaluation : Les 5 minutes d'avance des animateurs en classe de maternelle pour habiller les enfants sont respectés et efficaces. Moins d'agitation dans les locaux.

➤ **Réfèrent pour chaque transition entre l'école et le bus ou l'école et l'accueil de loisirs.**

Evaluation : Régularité des intervenants à la sortie de l'école. Plus de repères pour les maternelles

➤ **Mise en place d'outil d'information : listings réguliers et à jour.**

Evaluation : Nombre d'erreurs constatées entre l'inscription des enfants et le mode de départ utilisé (bus, famille, ALSH).

e. Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans les actions éducatives

➤ **Participation à différentes campagnes sur la santé et notamment la nutrition**

➤ **Un produit bio par semaine au restaurant scolaire ».**

➤ **Un « fruit à la récré »**

Evaluation : Nombre d'actions de sensibilisation ou de communication auprès des enfants et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition et le bien-être.

C. Développer l'éducation à la citoyenneté

a. Apprendre les règles de vie en collectivité

- **Mise en commun des règles de vie école / accueil de loisirs**
- **Mise à disposition d'outils facilitant l'assimilation des règles**
Evaluation : Evolution dans les comportements et diminution des sanctions
Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs
- **Le conseil d'enfants.**
Evaluation : Adhésion des enfants au projet.
Fréquence des réunions du conseil et nombre de projets.

b. Sensibiliser à l'environnement

- **Activités autour du développement durable.**
Evaluation : Nombre d'actions réalisées, évolution dans le comportement de chacun et restitution dans les familles.

IV EVALUATION DU PEdT

Une évaluation en janvier ainsi qu'en juin sera nécessaire.

Tous les acteurs manquent de temps ce n'est donc pas possible une évaluation une fois par an, paraît plus raisonnable afin de constater une évolution ou non d'une année scolaire à l'autre.

IV.1 Pour tous les acteurs

- Qualité des échanges entre les partenaires éducatifs (famille, école, ALSH, structures socio-éducatives, élus...).
- Satisfaction des parents et des enfants sur les nouveaux rythmes, ateliers et activités extra et périscolaires.
- Conformité des moyens humains, matériels et financiers prévus pour la réalisation du PEdT (activités extra et péri scolaires et scolaires).
- Ecart constaté entre les prévisions du PEdT et la mise en œuvre des activités éducatives (contenu des ateliers pédagogiques, durée, fréquence...).
- Comment le PEdT mis en œuvre a répondu, dans son organisation et dans le cadre des relations avec les partenaires, aux objectifs de la politique éducative sur le territoire.

IV.2 Pour les acteurs du temps scolaire

- Vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissages
 - Matin (début, milieu, fin)
 - Après-midi (début, milieu, fin)
- Adaptation des temps de récréations
- Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année
- Organisation des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs
- Règles de vie concertées avec l'accueil périscolaire
- Qualité des relations avec le personnel périscolaire : temps de discussion

IV.3 Pour les acteurs du temps périscolaire

- Gestion des listes d'enfants
- Evolution du nombre d'enfants utilisant le service de restauration (pourcentage et effectif)

- Qualité du temps de repas (durée, nombre de services de restauration, effectif par service, évolution de la durée du temps de repas, niveau sonore)
- Organisation adaptée des temps de sieste ou de repos pour chaque tranche d'âge
- Temps de discussion, qualité des relations avec le personnel enseignant
- Organisation des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs
- Disponibilité des locaux, adaptation de ces derniers au public, aux activités
- Adéquation des activités au moment de la journée
- Organisation spécifique pour les moins de 6 ans
- Alternance d'activités dirigées et d'activités libres (espace de jeu organisé mais non dirigé) constatées
- Moments de fatigue repérés (dans la journée, dans la semaine, dans l'année)
- Règles de vie concertées avec l'école
- Difficultés rencontrées (organisation et logistique, morcellement de la journée de l'animateur, compétence pour encadrer des moins de 6 ans ...)

IV.4 Pour les parents

- Motivation à fréquenter l'accueil périscolaire
- Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année
- Moments où l'enfant se retrouve seul à la maison (plus de 45 minutes en continu)
- Impact sur la participation de l'enfant à d'autres activités de loisirs
- Qualité de la communication (diversité des outils de communication)

IV.5 Pour le comité de pilotage

- Fonctionnement du groupe de pilotage (nombre de réunions, compte-rendu)
- Composition du groupe, niveau de représentativité, assiduité des membres
- Observation de l'organisation des rythmes pour les moins de 6 ans, pour les plus de 6 ans
- Articulation des projets scolaires et périscolaires
- Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte
- Observation des temps de transition (remise de l'enfant d'un adulte à un autre adulte)
- Incidences financières pour la collectivité
- Les autres difficultés rencontrées (recrutement, organisation, logistique...)
- Niveau d'atteinte des objectifs fixés

IV.6 Pour les acteurs de loisirs extra-scolaires

- Incidence sur la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi et durant les vacances
- Incidence sur le nombre de licenciés dans les clubs sportifs
- Incidence sur la fréquentation des structures associatives ou de collectivités (médiathèque, école de musique, clubs arts plastiques, danse ...)

Cette évaluation relève d'un travail commun entre les partenaires et c'est de manière collective que le PEdT doit être réfléchi pour tendre vers des perspectives d'évolution.

V ANNEXES

- Annexe 1 : Fiches horaires des bus
- Annexe 2 : Projet d'école
- Annexe 3 : Projet pédagogique de l'ALSH
- Annexe 4 : Grille horaire sur le rythme de l'enfant
- Annexe 5 : Fiches ateliers